

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 24

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 8

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« , ainsi que pour l'exercice des compétences foncières et d'aménagement associées à ces biens »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.